



Mauvaise réparatin d'un garagiste

Par **RAMSAK**, le **17/09/2008** à **14:04**

Le 28/08 nous sommes tombés en panne près de Narbonne lors de notre retour de vacances (la voiture a chauffé). Nous avons été remorqués et la voiture a été amené au garage Fiat de Narbonne. Le garagiste ne pouvait pas voir le problème le jour même, donc nous lui avons laissé et nous sommes repartis en voiture de location chez nous, à Aix en Provence (300km de Narbonne). Le garagiste nous a fait un devis concernant le changement de la pompe à eau et de la courroie de distribution pour un montant de 900€. Nous l'avons accepté. Le 11/09 (13jours plus tard) il nous dit que la voiture est prête et qu'il n'y a pas d'autres réparations à faire. Nous sommes donc allés chercher la voiture au garage de Narbonne. Après avoir payé, nous sommes partis. Nous avons fait 15km sur l'autoroute que la voiture a de nouveau chauffé. Nous avons été remorqué mais cette fois-ci la voiture est amené au garage Fiat de Béziers. Le garagiste de Béziers nous dit que la pompe à eau a chauffé à cause d'ue helice de ventilateur. Cela a cassé le joint de culasse (coût 2000euros).rnMa question: le garagiste de Narbonne a remplacé la pompe à eau et nous dit avoir essayé la voiture pour voir si la voiture ne chauffait plus. ALors comment se fait-il que 15km plus loin la voiture chauffe de nouveau?rnQue pouvons-nous faire contre de garage de Narbonne? Ils ont mal effectué la réparation, ils n'ont pas vérifié leur travail puisque la voiture a eu le même problème. Nous avons payé 900euros (+frais de péage et gasoil), perdu 1 journée pour rien.rnMerci de nous aider.

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **14:19**

bonjour, envoyez au garagiste un courrier recommandé avec accusé de réception d'avoir à vous rembourser les frais de réparation engagée pour défaut de conformité des travaux par rapport au contrat de réparation effectuée, la jurisprudence est sévère à l'égard d'un

professionnel de la réparation soumis sur ce point à une obligation de résultats et devant garantir contractuellement les travaux effectués, de surcroît mal exécutés et vous ayant occasionné un préjudice financier, qu'à défaut de remboursement vous saisissez le juge de proximité afin qu'il soit condamné, courage à vous, cordialement

Par **RAMSAK**, le **18/09/2008** à **21:40**

Merci pour votre réponse. Aujourd'hui j'ai un peu plus de nouvelles sur la 2nd panne de ma voiture. Il s'avère en fait que le joint de culasse a cédé et a cassé la pompe à eau. Nous avons eu le directeur au téléphone et il nous dit que ce n'est pas sa faute. Pourtant ils ont fait un mauvais diagnostic puisque le 28/08 ils nous ont dit qu'il fallait juste changer la pompe à eau et courroie de distribution. Ont-ils vraiment cherché la cause de la cassure de la pompe à eau le 28/08? Ils ne veulent pas nous rembourser.
Comment prouver qu'ils ont mal fait le diagnostic de la panne et qu'à cause de cela, la panne s'est reproduite (même s'ils n'ont pas touché le joint de culasse)?
Je ne sais pas quoi faire mis à part de leur faire de la mauvaise publicité. J'ai aussi envoyé une 1ere lettre à Fiat France le 10/09 et je vais en refaire une seconde qui partira demain.